

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 02

Date de convocation : 23/11/2017

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - <u>Fonctionnement</u> :	3 à 4		
1.1 approbation du PV n°1 du CA du 07/11/2017			
1.2 <u>financement des voyages scolaires</u> :			
• participation des familles pour le voyage en Andalousie (facultatif) – AT pour vote	3	6	
• participation des familles pour la sortie à Jersey (facultatif) – AT pour vote	4	5	
<u>conventions</u> :			
- adhésion au groupement d'achats 2018			
- convention avec le voyageur pour le voyage en Andalousie			
- convention avec le voyageur pour la sortie à Jersey			
II – <u>Budgétaire et financière</u> :	5 à 11		
2.1 DBM (pour vote) : répartition de la subvention fonds social	5	7	
2.2 DBM (pour information) subvention CESC			
2.3 Budget 2018 (pour vote)	5	8	
2.4 Délégation au chef d'établissement de la signature des marchés publics (pour vote)	11	9	
III – <u>Action éducatrice</u> :			
VI – <u>Affaires diverses</u> :			
Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA.			
-			

Le Président M. Riette

Le Secrétaire M. Legros

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 23/11/2017

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants	P	A	E	
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal	Principal	X							
	VICTOIRE-LEBLANC Isabelle	Adjointe	X							
	PATTE Güdrün	CPE	X							
	LEGROS Nicolas	Gestionnaire	X							
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre	Cons. Dépt.			X	COUREL Francis HAKI Marie-Claire				
	PARIS Micheline	Cons. Dépt.		X						
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire			X					
Personnalité qualifiée	CHARON Marie-France				X					
Personnels enseignants	GERARD Yanne		X			POLLET Laëtitia CORDIER Romain				
	TIHY Arnaud		X							
	DINE Jean-Louis			X						
	HACOUT Rachel			X						
	NAJAC Stéphanie		X							
	COLE Pierre		X							
ATOSS	LEROY Renée	Adj. Adm. Infirmière	X			ROSALIE Sandrine	X			
	TIENNOT Rachel				X					
Parents d'élèves	LIBERGE David	A.P.E.C.	X			TARISSE Stéphanie VATIN Stéphanie LEMAUX Bénédicte JADEAU Dominique ROC Catherine PELLETIER Sophie	X			
	VATIN Jérôme				X					
	GOUJON Sylvie		X							
	PREVOST Vanessa		X							
	DORE Laurence		X							
	PANCHOUT Angélique							X		
Elèves	DUHAMEL Hugo (3S)		X			TOURE Alassane (3S) MONKAM M. Denise (3L)				
	HUET Nicolas (3L)		X							

Total : 17

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. **le 10/11/2017.**

14 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17h10.

M. Legros accepte d'être secrétaire de séance.

M. Riette donne lecture de l'ordre du jour

1.1 - Approbation du PV du CA n°2017/01 du 07/11/2017 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 14 pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0

1.2 – financement des voyages scolaires :

Participation des familles pour le voyage en Andalousie (AT - n°6 pour vote) :

Un séjour linguistique en Andalousie est prévu du 9 au 14 avril 2018. Un appel d'offre a été proposé sur la base prévisionnelle de 54 élèves de 3^{ème} accompagnés par 5 adultes. Le programme contient 2 nuits en autocar (aller et retour) et 3 nuits en pension complète en famille à Séville.

Ainsi six organismes de voyage y ont répondu. Après étude et comparaison des différentes offres par M. Poignant, l'organisme « A la carte Voyages/évasion » a été retenu. Le nombre d'élèves intéressés s'est révélé plus important que prévu, un nouveau devis fourni par le prestataire a été fourni pour une base de 81 élèves et 8 accompagnateurs. Le tarif a sensiblement augmenté du fait de l'utilisation d'un deuxième bus, nous prévu dans l'appel d'offre initial.

Pour le financement, l'APEC a fait un don de 2430 euros pour diminuer la participation demandée aux familles. D'anciens reliquats d'actions antérieures viendront aussi diminuer le tarif, ainsi que des actions proposées par M. Poignant aidé par l'APEC autour d'un loto. M. Riette regrette, tout comme les organisateurs, le nombre très faible de professeurs présents (deux) lors de cette manifestation et souhaiterait que ceux qui bénéficient de l'aide de l'APEC se manifestent pour participer, en fonction de leurs contraintes, à ces soirées.

Arrivée d'un membre : 15 membres présents

Il nous reste cependant deux incertitudes concernant le financement de ce voyage, tout d'abord des élèves se sont désistés depuis, nous sommes à 73 inscrits et nous ne connaissons pas les impacts sur le coût de la prestation. Par ailleurs le collège finance 6 accompagnateurs, deux supplémentaires seraient financés par l'APEC sans encore de certitudes. Sans cet apport, il faudrait soit diminuer le nombre d'accompagnateurs, soit trouver une autre source de financement pour financer les accompagnateurs manquants.

M. Liberge demande pourquoi ne pas prendre un car à deux étages comme l'an dernier, ce qui coûterait moins cher ;

M. Legros répond que la société retenue n'en dispose pas.

M. Riette fait remarquer que grâce à l'APEC, les coûts sont moindres pour les familles. L'association est très active et il souhaiterait que les professeurs soient plus nombreux aux diverses manifestations organisées.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer le contrat avec le voyageur A la carte.

+ participation demandée aux familles de 370 € par élève.

Cette sortie est donc facultative. Les élèves restants suivront les cours au collège.

Votants : 15 pour : 15 - contre : 0 - abstention : 0

Participation des familles pour la sortie à Jersey (AT - n°5 pour vote) :

Un séjour linguistique sur l'île anglo-Normande de Jersey est prévu le mardi 5 juin 2018, départ à 5 heures du matin pour un retour vers minuit.

Il n'y a pas eu d'appels d'offre à ce sujet, trois devis ont été demandés pour le transport jusqu'à Saint Malo, nous avons retenu le transporteur Lisieux voyages. La société Condor Ferries propose la traversée de Saint Malo jusqu'à l'île et à tour de l'île en bus le matin, l'après-midi est libre dans la capitale de Saint élier.

760 € du don de l'APEC sont utilisés pour ce séjour, ainsi qu'une partie de la subvention Communauté de Communes et des reliquats existant. M. Liberge aurait apprécié que les organisateurs le contactent pour le financement.

Arrivée d'un membre : 16 membres présents

M. Liberge fait remarquer que, même si cette somme n'avait pas été ciblée et laissée au libre arbitrage du collège, les membres du bureau auraient aimé être prévenus et contactés par les bénéficiaires du projet financé d'autant plus qu'un professeur, Mme Najac, l'avait contacté de son côté.

M. Legros répond qu'effectivement cette somme a été attribuée à ce projet puisqu'elle n'avait pas été affectée. Il fait remarquer que l'on peut encore changer ce financement et l'attribué à un autre projet.

Cependant, M. Legros explique que le financement du projet de Mme Najac est pris en charge par le collège.

M. Liberge répond qu'il n'est pas question de faire ce changement mais aurait aimé être consulté.

M. Riette rajoute que les derniers projets, dont celui de Mme Najac, sont arrivés tardivement et que M. Legros a fait un gros travail pour arriver à financer tous les projets et présenter le budget pour ce soir. Cependant pour l'an prochain, il prend note de cette remarque pertinente et en informera les professeurs.

Cette sortie est donc facultative. Les élèves restants suivront les cours au collège.

- + autoriser le chef d'établissement à signer le devis avec Condor ferries et Lisieux voyages
- + participation demandée aux familles de 20 € par élève.

Votants : 16 pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0

2.1 - DBM (pour vote) : répartition de la subvention fonds social – Acte n° 7

Une subvention de 1105 € nous a été attribuée par le rectorat le 27 juin 2017, cette subvention correspond à l'enveloppe globalisée « Vie de l'élève » BOP 230 du ministère de l'Education Nationale. Cette subvention peut servir pour les crédits de fonds sociaux afin d'aider les familles en difficultés financières, ou des actions autour du C.E.S.C.

Vu les sommes importantes restantes pour les fonds sociaux (autour de 6000 €) et le faible nombre de demandes par les familles, il est proposé d'affecter la subvention au C.E.S.C où les besoins sont importants :

- C.E.S.C : 1105 €

M. Riette explique qu'il vient d'apprendre que l'Assistante Sociale du Collège arrête son contrat ce jour même car elle a trouvé un autre emploi. Ceci compliquera à nouveau le suivi des familles. Nous attendons qu'une remplaçante soit nommée.

Concernant les fonds sociaux, nous n'avons pas reçu de dotation en fin d'année, en effet le rectorat nous indique que « l'étude des reliquats fait apparaître des montants très élevés. La répartition des crédits a donc été réalisée avec prise en compte des reliquats et de l'analyse des consommations des EPLE, ces dernières années. De ce fait, certains établissements ne recevront pas de dotation en cette fin d'année scolaire. »

Votants : 16 - pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0

2.2 DBM (pour information) subvention C.E.S.C.

Suite à un appel à projet de l'académie de Rouen, Mme Tiennot a présenté un projet santé bien-être reprenant les actions menées dans le collège. Une subvention de de 600 € est accordée. Elle servira aux actions du CESC.

2.3 Budget 2018 (pour vote) – Acte n° 8

M. Legros expose les éléments du budget 2018.

Arrivée d'un membre : 17 membres présents

Le budget représente l'ensemble des dépenses et des recettes du collège pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. En votant ce budget, le conseil d'administration autorise l'établissement à recevoir les subventions et l'argent des familles (partie recettes) et à dépenser pour payer nos fournisseurs (partie dépenses) dans la limite des sommes votées.

Le budget d'un établissement scolaire est un document juridique, comptable et financier, il est contrôlé et suivi par différentes autorités : le rectorat pour la partie réglementaire, le Conseil Départemental pour la partie financière, l'agence comptable pour la partie comptabilité.

Le budget doit être équilibré, il ne peut y avoir de dépenses sans les recettes qui les accompagnent. Le budget doit également être sincère, les dépenses ne doivent pas être sous-évaluées ou les recettes surévaluées.

Le budget général se présente en 3 services généraux : le service « Activités Pédagogiques », le service « Vie de l'Elève » et le service « Administration et Logistique ». Il existe deux services spéciaux : le Service de « Restauration », financé par les familles et le service des « Bourses Nationales », financé directement par l'Etat.

Les montants sont ensuite répartis librement par l'établissement entre les trois services généraux, à travers les différents domaines et activités. Le Conseil d'administration vote la répartition des dotations et des subventions entre les différents services et lignes budgétaires.

Les Recettes du budget 2018

Le Conseil Départemental de l'Eure nous attribue chaque année une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le fonctionnement et l'entretien du collège. La dotation doit abonder en priorité le service « Administration et logistique » pour répondre aux besoins matériels et de sécurité de l'établissement. Une partie de la dotation est répartie dans le service « Activité Pédagogique », il faut néanmoins savoir que la partie pédagogique est une compétence du ministère de l'Education Nationale et non du Département.

Le Conseil Départemental de l'Eure

La DGF représente cette année **116 333 €** de dotation.

	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018
Fonctionnement général (non affecté)					
électricité	21 061,00 €	23231 €	24 174 €	31 825 €	26 154 €
Eau	3 475,00 €	4927 €	4 808 €	4838 €	4 089 €
Chauffage P1 (gaz collège et logements)	24 876,00 €	22 940 €	23 136 €	26 791 €	27 144 €
Chauffage P2 (contrat chauffagiste)	6 675,00 €	6643 €	6762 €	10 463 €	11 826 €
Forfait m2 Shon	12 085,00 €	12085 €	12 085 €	16 335 €	16 335 €
Forfait vétusté				2000 €	2000 €
Forfait part effectif	17 000,00 €	17040 €	17 000 €	17 000 €	17 820 €
Entretien	2 500,00 €	2500 €	2500 €	0 €	0 €
DP3 (35 € par élève)	700,00 €	525 €	490 €	0 €	0 €
ULIS			330 €	360 €	360 €
Coût de fonctionnement du gymnase et équipement extérieur (7 € par élève)	3 465,00 €	3514 €	3 444 €	3682 €	3787 €
Activité natatoire (27€ par élève de 6 ^{ème})	3 753,00 €	3537 €	3 888 €	3591 €	3834 €
Aide aux déplacements sportifs	1 980,00 €	2008 €	1 968 €	2104 €	2164 €
Dotation politique volontariste (affecté)					
Haut débit internet	1 500,00 €	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €
Objets confectionnés	1 485,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	100 555 €	100 549 €	101 405 € (- 9740 €)	119 809 €	116 333 €

La DGF 2018

-Le collège évite un écrêtement de ses réserves cette année. Certains collèges ont été ponctionnés d'une partie de leurs réserves « à concurrence du montant qui excède 70 jours de capacité à prélever constaté au 01/09/2017 ».

-Pour le calcul de la part électricité 2018, le Département souhaite prendre en compte le nouveau marché de fourniture électricité mis en en place récemment pour l'ensemble des collèges de l'Eure. Pour prendre en compte la baisse des

tarifs d'environ 10 %, plutôt que prendre la moyenne des 3 dépenses du collège des trois dernières années comme habituellement, le Département s'est basé sur les dépenses de l'année 2016. Seulement, notre collège s'est vu doté d'une superficie complémentaire d'environ 2000 m2 avec la livraison du nouveau bâtiment en janvier 2017. Ce nouveau critère ne prend donc pas en compte les dépenses électriques du nouveau bâtiment, la dotation électricité risque alors d'être insuffisante pour l'année 2018. Contacté, le Département nous répond qu' « après analyse des comptes financiers 2017, les établissements pour lesquels la diminution de la dépenses générée par le groupement, ne compense pas l'augmentation des surfaces, l'attribution de dotation complémentaire sera légitime et envisagée ».

-La dotation « eau » correspond à la moyenne des dépenses des 3 dernières années. Elle baisse légèrement cette année.

-La dotation pour le chauffage est calculée selon une cible contractuelle négociée entre le Département et le chauffagiste IDEX, les dépassements étant à la charge de l'entreprise chauffagiste. Elle augmente légèrement cette année.

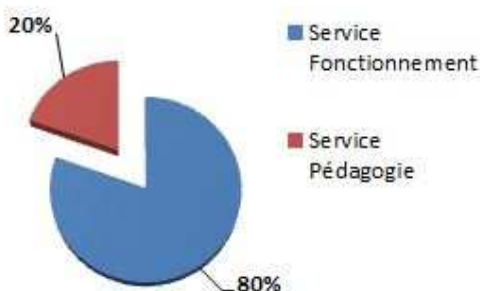
-Le forfait effectif total augmente de 820 € consécutivement à la hausse de nos effectifs.

-Le Département attribue chaque année une part de la dotation pour le coût de fonctionnement des gymnases et équipements extérieurs, les activités natatoires et l'aide aux déplacements dans le cadre de la pratique sportive. Il y a néanmoins la possibilité de répartir ces montants sur d'autres dépenses.

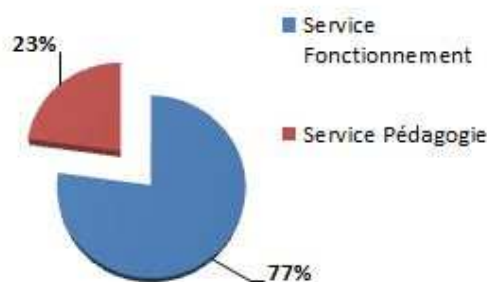
Répartition de la DGF entre le service « ALO » et le service « Activités pédagogiques »

	DGF 2017	DGF 2018
Service ALO (Fonctionnement)	95 171,20 €	88 647,89 €
Service AP (Pédagogie)	23 137,80 €	26 185,11 €

Répartition DGF 2017



Répartition DGF 2018



Subventions fléchées

En supplément de la Dotation Globale de Fonctionnement, le Département nous attribue chaque année une subvention affectée aux dépenses liées à internet de **1500 €**

Suite à des appels à projet, le Département nous a attribué deux subventions pédagogiques complémentaires : la subvention Projet Réussite Educative PDRE (**2400 €**) pour le projet LCE et Radio, la subvention Projets pédagogiques éducatifs et Culturels des Collèges PPEC (**2880 €**) pour la classe artistique.

Le collège dispose d'un reliquat de subventions des années antérieures concernant la pratique sportive (**2143.02 €**), cette somme est fléchée pour toute dépense d'équipement et de sortie liée à la pratique sportive.

Le financement de l'Etat

L'Etat finance l'achat de manuels scolaires, les carnets de correspondance et les droits de reproduction. Nous disposons d'un reliquat des années précédentes de **9 949.41 €** Cette enveloppe correspondant au BOP 141. Il faut savoir que cette enveloppe peut être aussi utilisée pour financer des projets pédagogiques.

L'Etat fournit des fonds sociaux pour un soutien financier aux familles en difficulté. Nous disposons de fonds sociaux d'un montant d'environ **6 000 €** (des fonds sont encore en cours d'attribution en 2017). La subvention BOP 230 des fonds sociaux permet également de financer le C.E.S.C. Par ailleurs un appel à projet a été retenu cette année pour un projet autour de la santé, nous avons reçu une subvention complémentaire de 600 €. Nous disposons ainsi d'une enveloppe de **2843.20€** pour le C.E.S.C.

L'Etat verse les bourses aux familles chaque année. Pour cette année 2017/2018, le montant des bourses attribué aux familles augmente de **20%** pour tous les boursiers.

L'organisme « France Agrimer » nous verse habituellement et automatiquement environ

1 000 euros par an pour la consommation de produits laitiers dans notre restauration. Les règles ont récemment changé, il s'agit désormais de répondre à un appel à projet pour la consommation de lait dans notre établissement mais aussi pour la consommation de fruits et légumes.

Un reliquat de **793.50 €** correspondant à une ancienne subvention de de la classe de 3ème d'insertion a été autorisé par l'agent comptable pour financer tout projet autour de l'orientation.

La contribution des familles

Les familles participent au budget au titre des voyages scolaires et de la restauration.

Pour le séjour en Andalousie, les familles sont sollicitées à hauteur de 370 € par élève. Pour la sortie à Jersey, les familles sont sollicitées pour une participation de 20 € par élève.

Le service de restauration est autofinancé par les familles, 20% du total est reversé au service « Administration et Logistique » pour payer les charges de la cuisine (gaz, chauffage, électricité, eau, produits d'entretien et fournitures diverses).

M. Riette précise que le Conseil Départemental participe pour sa part en finançant le matériel et surtout le personnel de cuisine et d'entretien.

Il est prévu une recette de **186 001,20 €** issue des familles, correspondant aux recettes réelles de l'année 2017, les effectifs demi-pensionnaires restant stables.

L'achat de tickets repas par le personnel du collège a rapporté en 2016, **11 974,15 €** au service restauration. Ce montant a été reconduit pour l'année 2018.

Tarifs restauration 2018

- Forfait DP : **437.85 €** (*identique à 2017*)
- Tarif ticket repas personnel technique : **2,50 €** (*identique à 2017*)
- Tarif ticket repas élève externe pour l'année 2016 : **3,55 €** (*identique à 2017*)
- Reversement **1,5%** des recettes au CD27 pour le FCSH (Matériel) et **20%** pour le FARPI (rémunération des personnels) sur les forfaits et sur les tickets repas.
- Tarif ticket repas Assistants d'Education, contrats aidés, services civiques, infirmière, personnel catégories C : **2,50€** (*identique à 2017*)
- Tarif personnels catégories B et A : **3,90 €** (*identique à 2017*)
- Charges à **20%** (*identique à 2017*)

Les dons des associations

Le FSE à travers les ventes des photographies nous verse un don de **1700 €** qui sera consacré au projet « Collège au cinéma » pour la 2^{ème} et la 3^{ème} séance de l'année scolaire 2017/2018.

L'Association des parents d'élèves (APEC) nous a versé un don de **4000 €** dont 810 € pour la sortie à Vieux la romaine organisée par l'enseignante Mme Moreau, 2430 € pour le voyage en Espagne afin de diminuer la participation des familles et la somme de 760 € qui sera utilisée au profit de la sortie à Jersey.

M. Poignant, organisateur du voyage en Espagne organise des actions pour diminuer également la part des familles, il est prévu un gain de **1800 €** à cet effet. Ce montant sera reversé au collège sous forme d'un don par le FSE.

D'anciens reliquats d'actions menées les années précédentes pour des séjours en Espagne seront utilisés pour un montant de **1465.89 €**.

Il reste également des reliquats d'actions menées les années précédentes pour des séjours en Angleterre qui seront utilisés pour un montant de **392 €**

La Communauté de Communes Beuzeville-Honfleur.

Depuis 2010, la Communauté de Communes de Beuzeville nous verse une subvention de 3000 € que nous affectons aux activités pédagogiques de l'établissement. La fusion de la Communauté de Communes de Beuzeville avec celle d'Honfleur au 1^{er} janvier 2017 ne permet pas d'avoir des certitudes sur le versement d'une subvention aux collèges et lycées pour l'année 2018. Nous avons décidé de ne pas prendre en compte la subvention de la Communauté de Communes dans le budget. Nous inscrivons cependant la subvention de **3000 €** que nous avons quand même reçue en 2017 mais qui, pour les mêmes raisons, n'avait pas été inscrite au budget 2017.

M. Riette demande à M. Delabrière si le collège peut toujours bénéficier du prêt des minibus de la communauté de commune depuis la fusion avec Honfleur. Il explique que le fonctionnement reste le même à savoir que la demande doit émaner d'une association car les bus ont été financés par des entreprises. Concernant la carte verte pour l'autorisation de la conduite des transports en commun, elle n'est plus nécessaire.

Les Dépenses du budget 2018

Service « Activités Pédagogiques »

Les crédits attribués aux différentes disciplines ainsi qu'au CDI ne changent pas.

L'ensemble des projets pédagogiques proposés ont pu être financés (cf. annexe 1) grâce au soutien du FSE pour le projet « Collège au cinéma » et de l'APEC pour le voyage en Espagne, la sortie à Vieux-la-romaine et la sortie à Jersey. La subvention de la Communauté de Communes finance entièrement la sortie au Mémorial de Caen et une partie de la sortie à Jersey. Une participation des familles de 20 € par élève pour la sortie à Jersey est cependant nécessaire.

Service « Vie de l'élève »

Le collège dispose d'environ **6 000 €** pour soutenir les familles à travers les commissions de fonds sociaux pour le financement des factures de cantine, des voyages scolaires, de l'achat de fournitures ou de vêtements.

Nous disposons par ailleurs de **1959.20 €** pour des projets autour de la santé et de la citoyenneté (CESC) prévus : la Sophrologie (600 €) et le théâtre forum « bien-être » (500 €).

Service « Administration et Logistique »

Le Département nous a demandé d'inscrire dans le budget le montant indiqué de la dotation électricité sur la notification de la DGF, soit **26 154 €**. Comme indiqué précédemment, ce montant sera surement insuffisant et pourra faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire en cours d'année.

Nous n'avons pas encore de vue d'ensemble sur nos dépenses de chauffage sur une année civile, il faudra attendre le prochain compte financier pour obtenir un montant plus précis. Nous avons alors inscrit le même montant pour les dépenses de chauffage que le budget précédent.

Un logement de fonction est inoccupé et le sera probablement jusqu'au mois de septembre prochain, nous avons donc logiquement diminué les dépenses de gaz et d'eau.

Les dépenses liées aux contrats de sécurité obligatoire augmentent (cf. annexe 3) nous devons financer à partir de l'année 2018 le contrat d'entretien de l'ascenseur, mais également un contrat de vérification annuelle puis quinquennale.

Les dépenses en produits d'entretien augmentent avec la mise en fonctionnement de la nouvelle cuisine, les produits sont plus onéreux pour le lave-vaisselle et il faut financer de nouveaux produits pour le lave-batterie et les nouveaux fours.

Les dépenses en logistique (fournitures, cartouches, etc.) sont semblables au budget 2017. Nous avons réalisé quelques ajustements et notamment une diminution des frais de transport qui, cette année, sont très faibles, ainsi que les frais d'achat de toners et de cartouches qui ont diminué suite à la livraison des deux nouveaux photocopieurs.

Service « Restauration scolaire »

Les dépenses de nourriture sont en légères augmentation. Le coût de revient par repas sera donc supérieur à l'année précédente, permettant l'achat de produits de meilleures qualités, biologiques ou locaux.

L'achat de petit matériel de cuisine est prévu comme chaque année, il faudra, par exemple, renouveler l'ensemble des casiers du lave-vaisselle pour un fonctionnement optimal. Le matériel de cuisine est garantie deux ans, nous devrions avoir encore peu de dépannages cette année et donc de dépenses de maintenance en cuisine.

Service « Bourses Nationales »

Le montant des bourses attribuées aux familles par le rectorat pour l'année 2017/2018 augmente de 20 % pour tous les boursiers. Le nombre de boursiers est stable par rapport à l'année précédente (106 boursiers pour l'année scolaire 2017/2018). Le montant des bourses pour les demi-pensionnaires est déduit des factures de cantines, et est reversé directement sur le compte des familles pour les élèves externes. Cette année, le Département ne verse plus les bourses départementales au collège, mais directement aux familles.

Section « Investissement »

Un investissement est l'achat d'un équipement supérieur à 800 HT, il doit être inscrit dans l'inventaire et intégré au plan d'amortissement. Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2017.

Le Département ne souhaite pas que les établissements investissent sur leurs fonds propres, puisque le Département en investissant sur leur propre budget récupère la TVA.

Amortissement (« Administration et Logistique »)

L'amortissement réel correspond à la dépréciation d'un bien financé par les fonds propres du collège. Aucune « provision » n'est prévue dans le budget pour compenser l'amortissement de nos machines et de nos équipements.

M. Tihy demande des explications sur l'amortissement. M. Legros explique la différence entre l'amortissement réel et théorique.

L'amortissement neutre correspond à la dépréciation d'un bien financé par des subventions.

Votants : 17 - pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

2.4 Délégation au chef d'établissement de la signature des marchés publics (pour vote) – Acte n° 9

²²Tout achat à partir du 1er euro dans un établissement public est considéré comme un marché public, différents seuils de dépenses définissent les règles du marché afin de respecter la mise en concurrence avec les fournisseurs. Au-dessus de 25 000 HT, des règles formelles doivent être respectées (notamment une publicité), des appels d'offre sont par exemple mis en place pour l'achat de la nourriture du collège géré par le groupement d'achat au lycée Aristide Briand à Evreux. ou encore le collège met en place des publicités, avec un cahier des charges, pour retenir un organisme de voyage pour chaque projet.

Sous le seuil de 25 000 euros HT, le chef d'établissement a délégation pour signer les bons de commande qui engagent l'achat d'un bien ou d'un service auprès d'un fournisseur. Il faut savoir que dans une administration, le paiement ne s'effectue jamais (sauf exception) à l'achat du bien, mais à la livraison du bien, en général sur présentation d'une facture. M. Legros, demande aux membres du C.A. de voter une délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Votants : 17 - pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATRICE

A la question posée par un élève, M. Riette informe les membres du CA que le Rectorat a trouvé un remplaçant en Allemand qui commencera dès lundi. Il a également été contacté par un professeur de Mathématiques pour le remplacement de Mme Grandsire qui prend sa retraite dès janvier. Il en est de même pour l'agent d'entretien.

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 18h20

Le secrétaire de séance